

CONTACT

La prise en charge

Les soins sont pris en charge à 100 %, après acceptation du dossier par la Caisse d'Assurance Maladie dont la personne dépend.

Un personnel formé

Tous les professionnels sont diplômés aides-soignants.

Tout au long de leur carrière, ils bénéficient de formations : douleur, bientraitance, prévention des escarres, accompagnement de fin de vie, dénutrition, gestion des troubles du comportement...

Infirmière Coordinatrice des SSIAD :

Mme HERNOT Stéphanie :

☎ 06 77 23 31 94

stephanie.hernot@ch-ploermel.fr

CONTACT DES SSIAD

SSIAD de Malestroit :

☎ 02 97 73 78 47

SSIAD de Josselin :

☎ 02 97 73 13 26

Document d'informations



Service de Soins Infirmiers à Domicile SSIAD

Malestroit
Josselin

M.4 HAD 058 - V1 Conception - Réalisation - Réalisation - direction communication / Photos et Illustrations : © Freepik



**BROCÉLIANDE
ATLANTIQUE**
GROUPEMENT HOSPITALIER
Malestroit

Nos missions

Sur prescription médicale, le service permet à la personne accompagnée de :

- Rester à son domicile ou en établissement d'hébergement non médicalisé
- Retarder ou éviter l'entrée en EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes)
- Permettre un retour à domicile plus rapide après une hospitalisation
- Prendre le relais du conjoint ou de la famille

Nos prestations

- Les soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, lever, coucher...)
- La pose et le retrait des bas de contention
- L'aide à l'administration des médicaments
- La prévention des risques (escarre, chute, dénutrition, déshydratation, perte de poids...)
- Les conseils en aides techniques, aménagement de l'habitat
- Relai et soutien psychologique

Les bénéficiaires

- Personnes âgées de 60 ans et plus
- Personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap, atteintes d'une pathologie chronique ou présentant une affection

Les soins peuvent être dispensés là où résident les usagers : à leur domicile ou dans des établissements non médicalisés (résidence autonomie, foyer de vie...)

Zone d'intervention

SSIAD de Malestroit : Caro, Malestroit, Missiriac, Molac, Pleucadeuc, Ruffiac, Saint Congard, Saint Laurent sur Oust, Saint Marcel, Saint Nicolas de Tertre

SSIAD de Josselin : Cruguel, Guégon, Guillac, Josselin, Héliéan, La Croix Héliéan, Lanouée, La Grée Saint Laurent, Les Forges, Saint Servant sur Oust

Critères d'admission

- Le critère d'âge
- Les personnes doivent résider dans les communes d'interventions des SSIAD
- Les conditions matérielles nécessaires à l'accompagnement
- Les bénéficiaires dont l'état de dépendance doivent nécessiter une aide partielle ou totale évaluée par l'infirmière coordinatrice.
- Les personnes sont admises sur prescription médicale

Quels types d'interventions

Les soins et les horaires sont planifiés par l'infirmière coordinatrice en fonction des besoins des personnes, de leur degré d'autonomie, de leur entourage familial, des habitudes de vie et selon les possibilités et priorités du service.

En cas d'amélioration ou d'aggravation de l'état de santé de la personne, l'infirmière coordinatrice peut modifier le temps de soins et le nombre de passages au domicile d'un bénéficiaire voire arrêter la prise en charge, en concertation avec le médecin.